

# Boulevard de l'Hautil

Requalification de la voie et des espaces publics attenants.

Le boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise constitue la porte d'entrée du quartier Grand Centre Préfecture. Il est l'un des principaux axes routiers structurants de l'agglomération (+ de 15000 véhicules par jour). Le réaménagement du boulevard s'inscrit dans un projet d'ensemble ayant pour but de renforcer la centralité de l'agglomération : opération «cœur de ville», extension de l'ESSEC, réaménagement du parc et des abords de la préfecture, etc.

Par ailleurs, l'aménagement du boulevard doit servir de référence pour la requalification des autres voiries structurantes de l'agglomération : ligne de mobilier, modes de fonctionnements et d'échanges, etc... C'est dans ce contexte que la CACP a privilégié notre approche pour mener à bien ce dossier.

Le boulevard de l'Hautil a été réalisé en 1971. C'est la principale voie de desserte du premier quartier de Cergy-Pontoise, le quartier de la Préfecture. Le projet urbain de l'époque a amené à déniveler le boulevard et à privilégier les circulations piétonnes en dehors des grandes artères automobiles (franchissements piétons sur passerelles).

Ce principe était basé sur le fait que la ville devait être en travaux pendant plusieurs années. Les nouveaux habitants auraient à traverser des chantiers divers certes, mais arrivés chez eux, pourraient

rejoindre à pied, par des espaces propres, tous les services du centre-ville : commerces, écoles, administrations. Pour ces raisons, le boulevard présente aujourd'hui un aspect très routier et les mobiliers et les réseaux y sont en bout de vie. Les bâtiments les plus récents commencent à s'implanter le long du boulevard, et les arrêts bus de plus en plus fréquentés amènent des usages piétons le long de la voie.

Le projet a fait l'objet d'une concertation très approfondie et a amené à redéfinir le fonctionnement de la voie en intégrant un site propre pour bus, des circulations cyclables, de véritables trottoirs, des plantations plus urbaines (alignements), des espaces de confort et de convivialités au droit des carrefours et une stratégie d'éclairage adaptée.

Pour des raisons de bon sens et d'économie d'énergie, les chaussées (accueillant des usagers réputés avoir des phares) seront peu éclairées en section courante. L'éclairage des trottoirs, des pistes cyclables et des secteurs d'échanges a été privilégié pour la sécurité et la lisibilité.

L'image plus urbaine du boulevard est donnée par des traitements très qualitatifs (mobilier, sols, plantations, etc.) Mais aussi par un dimensionnement généreux des espaces « doux », en section courante, et par un traitement différencié des carrefours.

- PRIX & DISTINCTIONS

+ Victoires du Paysage 2012

→ LIEU  
Cergy-Pontoise, Val d'Oise (95)

→ MAÎTRISE D'OUVRAGE  
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

→ EQUIPE  
L'Anton et Associés, Paysagiste-Urbaniste (mandataire), AREP, BET infrastructure - ISIS, BET déplacements, J.M. Deniel, ingénierie de l'éclairage, F. Magos, éclairagiste.

→ MISSION  
Étude de faisabilité, ESQ, maîtrise d'œuvre mission témoin (AVP à AOR) avec OPC.

→ COÛT DES TRAVAUX  
3,7 M d'€ HT

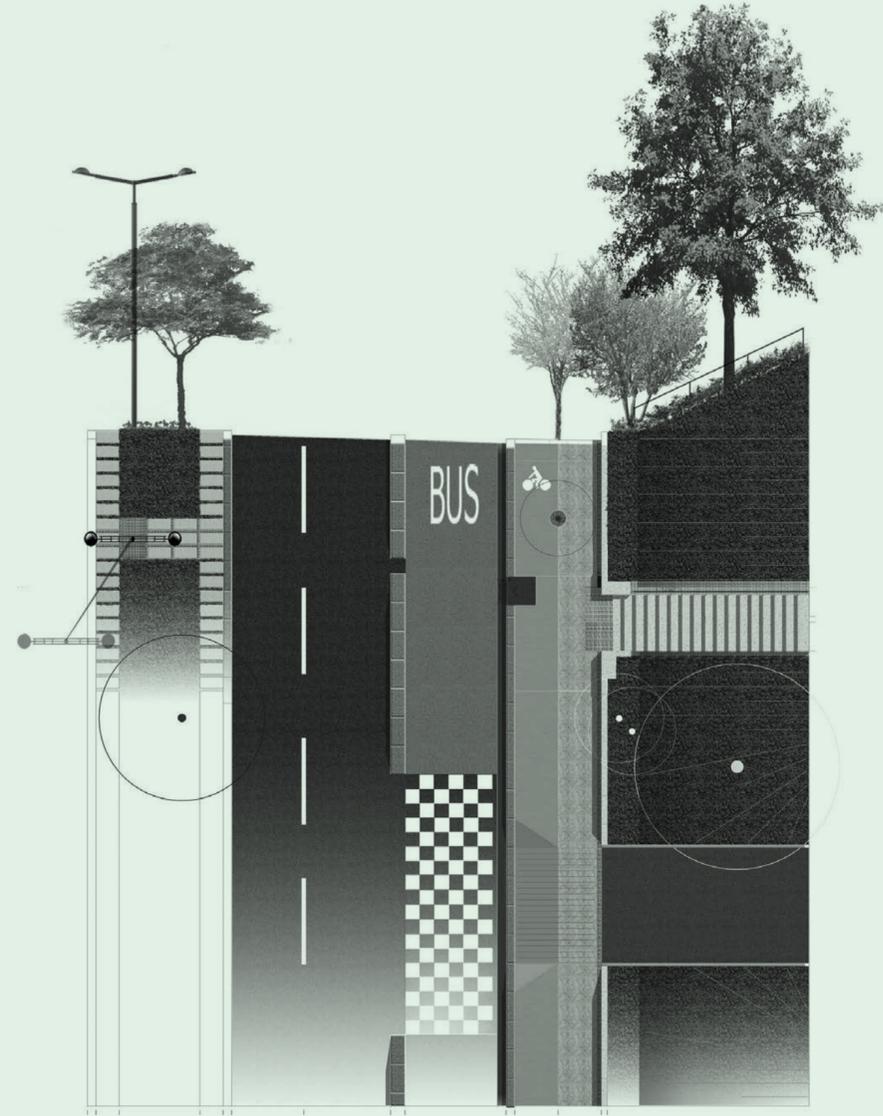
→ SUPERFICIE  
21 ha

→ DATES  
Études 2007-2011  
Travaux 2010-2011





→ COUPE / PLAN TYPE D'UNE SECTION COURANTE DU BOULEVARD →



→ Le réaménagement du boulevard s'inscrit dans un projet d'ensemble ayant pour but de renforcer la centralité de l'agglomération : opération « cœur de ville », extension de l'ESSEC, réaménagement du parc et des abords de la préfecture, etc.



ZONE DE CIRCULATION PIÉTON / CYCLE



AMÉNAGEMENT PONCTUEL TYPE ARCEAU-VÉLO ET REVÊTEMENT DE SOL

→ Pour des raisons de bon sens et d'économie d'énergie, les chaussées (accueillant des usagers réputés avoir des phares) seront peu éclairés en section courante. L'éclairage des trottoirs, des pistes cyclables et des secteurs d'échanges a été privilégié pour la sécurité et la lisibilité.